

gardé présente à l'esprit la nécessité de maintenir, conformément à la stratégie de l'OTAN, des forces suffisantes et disponibles à bref délai, aussi bien classiques que nucléaires, pour la défense du continent européen et de l'ensemble de la zone OTAN. Ils ont pris note des résultats positifs des consultations sur les forces canadiennes destinées à l'OTAN, entamées avec les autorités du Canada à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense du 28 mai 1969. Les Ministres ont souscrit des engagements de forces pour l'année 1970 et entériné un certain nombre de mesures correctives propres à maintenir, dans la région Centre de l'Europe, des forces adéquates; d'autres mesures du même ordre sont par ailleurs, à l'étude.

11. Les Ministres ont discuté des mesures nécessaires à la mise en application de la stratégie OTAN de la défense avancée, fondée sur une riposte graduée, ainsi que des dispositions relatives au renforcement, en période de tension, des forces de l'OTAN immédiatement opérationnelles. Ils ont également pris note d'un rapport préliminaire concernant une étude approfondie entreprise sur les potentiels militaires comparés de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et donné des instructions pour la poursuite de cette étude. Les Ministres ont, outre, passé en revue l'état d'avancement d'autres études intéressant les plans de défense, notamment de celles qui ont trait à l'amélioration de la défense des flancs.

12. La Session ministérielle a également donné aux Ministres de la Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Grande-Bretagne et États-Unis) l'occasion de passer en revue les travaux poursuivis par le Groupe des plans nucléaires au cours de l'année écoulée, ainsi que le programme des travaux futurs de ce Groupe. Le Comité des questions de défense nucléaire a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 1970 le Groupe des plans nucléaires sera composé de représentants des pays suivants: Canada, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Grande-Bretagne et États-Unis.

13. Agissant sur la recommandation du Comité des questions de défense nucléaire, le Comité des plans de défense a adopté deux documents établis par le Groupe des plans nucléaires à sa réunion de novembre dernier aux États-Unis et énonçant les principes directeurs de la procédure à suivre pour les consultations nucléaires et l'emploi tactique éventuel d'armes nucléaires dans la défense de la zone du Traité. Ces documents reflètent la stratégie OTAN de riposte graduée qui a été adoptée en décembre 1967 et demeure inchangée.

14. La prochaine réunion du Comité des plans de défense en session ministérielle aura lieu au printemps 1970.

15. La prochaine Session ministérielle de printemps du Conseil aura lieu en Italie, les 26 et 27 mai 1970.